

LES CLASSES D.I.M.A.

Dispositif Initiation Métiers Alternance

L'ALTERNANCE

2 semaines en entreprise (35h/semaine)

2 semaines au CFA (28h/semaine)

Soit dans l'année 37 semaines d'enseignement

- ↳ Ces jeunes restent sous statut scolaire.
- ↳ Ils ont un employeur comme les apprentis.
- ↳ Ils signent une convention de stage avec un employeur et ne sont pas rémunérés.
- ↳ Ils ne travaillent pas le dimanche, ni les jours fériés.
- ↳ Ils ont droit aux congés scolaires.
- ↳ La demi pension est gratuite

**UFA François Rabelais 6 Rue P. et M. Curie 94400 Vitry sur Seine
Tél.01.45.73.51.52**

CONDITIONS D'ADMISSION

- ↳ La classe accueille des jeunes ayant atteint l'âge de 15 ans le jour de la rentrée et issus de 5ème ou de 4ème
- ↳ La demande doit se faire auprès du collège d'origine, après validation de l'Inspection Académique, le jeune et sa famille devront prendre rendez-vous avec le centre pour l'inscription définitive.

Afin de préparer son projet, il est recommandé de nous rencontrer lors de nos Portes ouvertes ou prendre rendez-vous avec nous.

La pré-inscription prend en compte l'obligation de :

- ☑ Fournir les trois derniers bulletins scolaires
- ☑ Fournir la convention de l'établissement d'origine validée par l'Inspection Académique
- ☑ Trouver un employeur dans le métier choisi

LA FORMATION GENERALE

- ↳ Les pré apprentis ont 8 heures de pratique par semaine.
- ↳ Ils vont dans chaque laboratoire, découvrir les autres métiers proposés au CFA.
- ↳ Des actions artistiques sont mises en place tout au long de l'année ainsi que de l'E.P.S.
- ↳ Ils sont inscrits aux épreuves de l'examen du certificat de formation générale (CFG).
- ↳ Cette préparation à l'apprentissage est complétée par une information et une réflexion sur le projet professionnel.

Détail des matières et des heures

MATIERES	NB D'HEURES/SEMAINE
Pratique	8H
Français	3H
Maths	3H
PSE	2H
EPS	2H
Création artistique	2H
Monde contemporain	2H
Anglais	2H
T.R.E. (techniques recherche emploi)	1H
Atelier Expression orale	2H
Coordination	1H/Quinzaine

LES OBLIGATIONS

Le pré-apprenti doit :

- ↳ Observer et effectuer le travail qui lui est confié
- ↳ Respecter les conditions de travail et le règlement intérieur de l'entreprise
- ↳ Suivre avec assiduité les enseignements et activités pédagogiques du CFA
- ↳ Prévenir l'employeur et le CFA en cas d'absence

L'employeur doit :

- ↳ Assurer au pré-apprenti la découverte méthodique et complète du métier
- ↳ Faire suivre au pré-apprenti tous les enseignements organisés par le CFA
- ↳ Respecter la réglementation du travail applicable au pré-apprenti
- ↳ Prévenir les parents et le CFA de l'absence du jeune

QUESTIONS REPONSES

Pourquoi le pré apprentissage ?

La classe préparatoire permet d'affiner le projet professionnel du jeune en ayant une approche concrète du monde du travail.

Est-ce que les jeunes signent un contrat d'apprentissage ?

Non, le pré apprenti est un stagiaire, il signe une convention de stage d'un an et peut en changer dans l'année.

Quel est son statut ?

Il est sous statut scolaire, il reste rattaché à son collège d'origine et peut y retourner si la classe DIMA ne lui convient plus.

A-t-il une rémunération ?

Non, mais le maître d'apprentissage à toute liberté de lui proposer une compensation salariale.

Est-ce que le jeune travaille tous les jours ?

Il peut travailler tous les jours de la semaine (limite des 35h), sauf le dimanche, les jours fériés et pendant les congés scolaires

A-t-il des congés ?

Le pré apprenti garde tous ses congés scolaires.

Peut-il changer d'employeur en cours d'année ?

Oui, c'est possible, la classe DIMA est une classe de découverte, il peut aussi changer de métier en cours d'année.

Que fait le jeune s'il s'absente ?

Il doit prévenir impérativement son employeur et fournir un certificat médical. Si c'est pendant une période CFA, il doit, de la même façon, prévenir le Conseiller principale d'éducation.

Que fait le jeune en entreprise ?

C'est avant tout un stagiaire, il ne remplace pas un employé. Au début, il observe et réalise des tâches simples. Au fil du temps, des tâches plus complexes lui seront confiées.

PRE REQUIS POUR LES D.I.M.A.

- L'information est une base essentielle de l'orientation d'un jeune en CPA.
- Il est nécessaire de leur proposer des mini stages en CFA ou en entreprises pendant son année de 4^{ème} ou de 5^{ème}

- **PROFIL DU PRE APPRENTI**

- Le jeune doit avoir une motivation importante pour apprendre un métier
- Il doit avoir une faculté d'adaptation
- Il doit accepter d'être dirigé sans se sentir agressé
- Il doit être autonome et responsable